

COMPTE-RENDU

TARIFS COMMUNAUX AU 01/01/2020

Le Conseil municipal a décidé des tarifs applicables au 01/01/20 aux services suivants :

- Camping municipal
- Ventes de médailles
- Photocopies
- Droits de place de camion expo-vente et spectacles itinérants ainsi qu'au marché hebdomadaire
- Occupation du foyer familial
- Concessions cimetière, columbarium, cavurnes, taxe de dispersion des cendres.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG 1ERE TRANCHE – INDEMNISATION AMIABLE DES COMMERCANTS : VERSEMENT DE 2 INDEMNISATIONS

Le Conseil Municipal décide d'effectuer une provision pour risques pour un montant total de 1500,00 Euros.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CENTRE BOURG – 2EME TRANCHE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX 2019

Le Conseil municipal décide de solliciter de l'Etat, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2020 au taux le plus élevé possible

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2019

Le Conseil municipal autorise le Maire à ouvrir les crédits et à inscrire les virements de crédits présentés sur les sections de fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2019.

COUT MOYEN ANNUEL POUR UN ÉLÈVE FREQUENTANT LES ÉCOLES PUBLIQUES DE CELLETES ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil municipal décide de fixer le coût moyen annuel d'un élève fréquentant l'école maternelle Pierre et Marie Curie à 1 361.36 euros et celui d'un élève de l'école élémentaire Louis Pasteur de Cellettes à 279.27 euros.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA C.A.F

Le Conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de la convention 2019-2020 et autorise le Maire à signer le « Contrat Enfance Jeunesse » avec la CAF pour obtenir le versement de la prestation de service sur les structures d'accueil suivantes : ALSH périscolaire, ALSH extrascolaire, Accueil de Jeunes.

CONVENTION D'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR AVEC GRDF : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

Dans le cadre de la convention avec GRDF permettant l'hébergement de l'équipement technique pour le déploiement de la télérelève (compteur communicant gaz), le Conseil municipal approuve l'avenant au contrat permettant la perception du dédommagement d'un montant de 1 214.87 euros pour une nouvelle installation.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des 7 propriétés présentées.

A Cellettes, le 17 décembre 2019
LE MAIRE,

Michel CONTOUR